

Suivi de la pétition pour supprimer les phosphates des détergents.

Suite à la découverte de plus en plus régulière de cas d'inflorescences de cyanobactéries au sein des lacs du bassin versant de la rivière Gatineau, ainsi qu'au communiqué de presse publié le 28 juin 2007 par le GRIL (Groupe de Recherche Interuniversitaire en Limnologie et en environnement aquatique) intitulé «Les cyanobactéries dans les lacs québécois : un portrait de la situation selon les chercheurs du GRIL» (www.unites.ugam.ca/gril/images/Gril_Cyanobactries.pdf), le COMGA a décidé d'intervenir avec un plan d'action clair. Ce plan d'action regroupe trois volets qui ont permis d'agir au niveau du contrôle, de la sensibilisation et de la prévention. Pour plus d'informations concernant les cyanobactéries, vous pouvez consulter le site internet du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/index.htm.

Ainsi, le COMGA met en ligne, dès le 16 août 2007, une pétition en faveur du retrait des phosphates dans les détergents de lessive et de vaisselle. Durant les deux mois de la mise en ligne de la pétition, grâce à la participation des médias et à un bouche à oreille efficace, les signatures sont nombreuses. Cette action reçoit un soutien remarquable, par le vote de résolutions de la Ville de Gatineau (CM-2007-893 du 21 août) mais aussi de la ville de Matane (2007-647 du 4 septembre), du Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ) (CA/37/07-09-2007/007 du 7 septembre), de la MRC des Collines (07-09-309 du 20 septembre), de la municipalité de L'Ange-Gardien (07-MC-220 du 1 octobre) et de la municipalité de Cantley (2007-MC-R399 du 2 octobre). Ces municipalités sont touchées par ce phénomène périodique et sont conscientes qu'une action de préservation doit être engagée.

L'implication active de personnalités fait rapidement progresser l'affaire aux yeux des partis politiques régionaux mais aussi fédéraux.

Dès le 25 septembre 2007, lors du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert, Mme Line Beauchamp, Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), présente un plan d'intervention sur les algues bleu-vert. Vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/rendez-vous/plan_intervention_abv.pdf.

Alors que la pétition en ligne prend fin le 16 octobre 2007, 7843 signataires se sont rattachés à cette cause. La pétition est immédiatement remise au NPD, au Bloc Québécois, au Parti Libéral, au Parti Conservateur ainsi qu'au Parti Vert. L'implication du Bloc Québécois, par le biais du porte-parole en matière d'environnement Bernard Bigras, se traduit par la présentation d'un projet de loi au niveau fédéral. Pour de plus amples informations sur l'action du Bloc voir leur site internet : <http://www.blocquebecois.org/>, ainsi que celui de Bernard Bigras : <http://www.bernardbigras.qc.ca>. Le 24 octobre 2007, un projet de loi est déposé au Parlement canadien (http://www.bernardbigras.qc.ca/userfiles/file/com_BigrasAndre_alguesbleues_071025.pdf).

Dès le 12 décembre 2007, un projet de règlement modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement paraît dans la Gazette officielle n°50 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/Projet-reglement/detergents/projet.pdf>). Ce règlement porte sur l'interdiction, à compter du 1^{er} juillet 2010, de la vente de détergents à vaisselle contenant plus de 0,5% en poids de phosphore (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/Projet-reglement/detergents/index.htm>). Vous pouvez d'ors et déjà consulter la liste de détergents ci-dessous pour connaître la proportion de phosphates que contient certaines marques : www.bernardbigras.qc.ca/userfiles/file/Liste%20phosphates.doc.

Puis, le 19 Décembre 2007, dans le cadre des actions du plan d'intervention sur les algues bleu-vert, un projet de règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations

de plaisance voit le jour (Gazette officielle du Québec N°51, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/Projet-reglement/embarcations/projet.pdf>). Ce règlement est surtout adressé aux municipalités, pour qu'elles régissent efficacement les différents types de rejets.

Le vendredi 15 février 2008, la presse annonce la mise en place d'une législation fédérale concernant la limitation de la teneur en phosphates dans les détergers à vaisselle et à lessive. Vous pouvez consulter les articles aux adresses suivantes :

<http://www.ledevoir.com/2008/02/16/176487.html>

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2008/02/16/003-ottawa-phosphates-bsl.asp?ref=rss>

<http://www.cyberpresse.ca/article/20080215/CPACTUALITES/802150779/1019/CPACTUALITES>.

Par ailleurs, le projet de loi apparaît au niveau fédéral en première lecture le 25 octobre 2007. Ce projet de loi (N° C-469) vise à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) en ajoutant un article sur l'interdiction de vente de tout détergent à lessive et à vaisselle contenant du phosphore

(<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=3084989&file=4>).

Puis, le 20 Mars 2008, précédant la Journée mondiale de l'eau, une déclaration conjointe des Ministres de l'Environnement et des Pêches et Océans met en avant le projet de loi sur l'interdiction des phosphates ainsi que des actions en faveur de la protection de la ressource eau dans tout le Canada (<http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=714D9AAE-1&news=C96F114A-6E20-4717-A60A-A2401B2C9F92>).

Au niveau québécois, depuis le début de l'année, plusieurs points du plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 ont été mis en place. Parmi les différentes actions mises en oeuvre, on peut noter l'adoption des règlements présentés ci-dessus ainsi que l'adoption du projet de loi 6 renforçant les pouvoirs des municipalités concernant la vidange des fosses septiques. Notons également le dépôt à l'Assemblée Nationale du projet de loi 56 proposant la modification de la loi sur les compétences municipales, afin de leur assurer une autorité sur les propriétaires privés en matière de traitement des eaux usées. Mentionnons enfin l'ajout de 78 nouveaux lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs et le soutien financier aux organismes de bassins versants (OBV) et aux conseils régionaux de l'environnement (CRE). Cette liste non exhaustive, présente les actions majeures mise en oeuvre dans le cadre du plan d'intervention. Vous pouvez consulter l'évolution de ce plan sur le site internet du MDDEP : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention-fev08.pdf; <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communique.asp?no=1232>.

Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant pris part à cette pétition et nous nous félicitons de l'engouement des citoyens mais aussi des politiques, engouement qui nous permet de nous inscrire dans un processus de développement durable.

Pauline FONTUGNE pour

Giorgio VECCO
Coordonateur du COMGA
(819) 772-4925



COMITÉ DU
BASSIN VERSANT
DE LA
RIVIÈRE GATINEAU
WWW.COMGA.ORG